

République Française
Département du BAS-RHIN
COMMUNE DE SILTZHEIM

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 juillet 2014
à 18h30 en salle du conseil de la mairie de SILTZHEIM**

Convocation en date du 17 juillet 2014

➤ **PRÉSENTS :**

Maire et Président de Séance:

M. SCHMITT Sébastien.

Adjoins au Maire :

MM. WERGNET Bertrand, MULLER Victor, STEIN Richard, Mme SCHORP Suzanne (élue secrétaire de séance).

Conseillers Municipaux :

Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Vèrène, GREFF Hildegard, JEANNOT Rachel, KISTNER Yves, SCHISLER Jean-Luc, SCHMITT Roland.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS : /.**

➤ **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :** Mme GAMBS Valérie, M. FISCHER Stéphane,

➤ **ABSENTS NON EXCUSÉS :** Mme LOBERMAYER Sévérine

Membres en exercice: **15** Membres présents : **12** Membres absents : **3** Pouvoirs : **2**

ORDRE DU JOUR

- 1-Acquisition d'une tondeuse autotractée : choix d'un nouveau prestataire.
- 2-Divers.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.**

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

- **À l'unanimité :**
- **Mme SCHORP Suzanne ne participant pas au vote,**

DÉSIGNE Mme SCHORP Suzanne comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (SÉANCE DU 20 JUIN 2014)

M. le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

➤ **A l'unanimité :**

APPROUVE le compte rendu de la séance du 20 juin 2014.

1-ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOTRACTÉE : CHOIX D'UN NOUVEAU PRESTATAIRE.

VU la délibération du 20 juin 2014, validant l'acquisition d'une tondeuse autotractée KUBOTA G23 HD auprès de de la société FABERT MOTOCULTURES ET SERVICES de SARREGUEMINES ;

VU l'exposé de M. le Maire sur la nécessité de disposer dans les meilleurs délais d'un matériel adéquat quant à l'entretien et la tonte du terrain de foot communal ;

VU les offres communiquées par les sociétés ETS JEAN KLEIN d'ADAMSVILLER, ETS BOUR ERWIN de l'HÔPITAL, JMG SERVICES de KESKASTEL et RUDOPHL SARL de DIEMERINGEN ;

CONSIDÉRANT l'incapacité du prestataire retenu à honorer la commande ;

Le Conseil Municipal,

➤ **A l'unanimité :**

DÉCIDE de rendre caduque la délibération du 20 juin 2014 retenant l'offre de la société FABERT MOTOCULTURES ET SERVICES de SARREGUEMINES, pour un montant de 11 946,00 € HT soit 14 335,20 € TTC, au vu de l'impossibilité de cette société d'honorer la commande.

DÉCIDE de retenir l'offre de la société RUDOLPH SARL de DIEMERINGEN pour un montant de 14500,00 € HT soit 17400,00 € TTC.

PRÉCISE que cette acquisition porte sur une tondeuse KUBOTA G23 HD-II, incluant l'homologation du matériel pour un usage routier, les démarches administratives (certificat d'immatriculation), la fourniture de 3 contrepoids avant, le support de dépose bac, ainsi que la barre d'attelage.

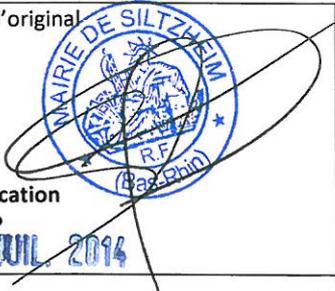
SOLLICITE une participation auprès du fonds de concours dit « ordinaire » de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

2-DIVERS.

RAS.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire procède à la levée de la séance à 18h45.

Compte rendu sommaire affiché en mairie le 25 JUL 2014	Compte rendu sommaire affiché en mairie jusqu'au 24 AOUT 2014	Pour extrait conforme à l'original Le Maire, Sébastien SCHMITT Certifiée exécutoire Compte tenu de la publication Et de la réception en S/P SILTZHEIM, le 25 JUL 2014 
---	--	---